

**DÉCISIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
(COMITÉ DE TRAVAIL DE TRANSITION)**

(en vertu l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique  
relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaire*)

**LE MARDI 01 AVRIL 2020 – Rencontre extraordinaire  
PAR VISIO-CONFÉRENCE**

**AIDE-MÉMOIRE**

**EST PRÉSIDÉE PAR :**

Marie-Dominique Taillon, directrice générale (CA<sup>1</sup>)

**SONT ABSENTS :**

M. Hugo Clermont, directeur général adjoint

Mme Nicole Breault, directrice, Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes

Mme Johanne Caron, directrice, Service des ressources financières

Mme Sophie Dubé, directrice, Service des ressources éducatives

M. Christian Hinse, directeur, Service de l'organisation et du transport scolaire

M. Gilles Lochet, directeur, Service des technologies de l'information

Me Arianoush Moazzezi, coordonnatrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M. Ghislain Plourde, directeur général adjoint (CA)

Mme France Blouin, directrice générale adjointe

M. Marc-André Petit, directeur général adjoint

M. Éric Lafrance, directeur, Service des ressources matérielles (CA)

Me Sylvie Côté, directrice, Service des ressources humaines

Me Jean-François Primeau, directeur intérimaire, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Me Julie Brunelle, directrice, Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La séance ouvre à 15 h 10.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

**3. ADOPTION ET SUIVI DE L'AIDE-MÉMOIRE**

SANS OBJET

---

<sup>1</sup> CA : Centre administratif

4. FONCTION DU COMITÉ EXÉCUTIF EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

23-DG-2019-2020

4.1. OCTROI DE CONTRAT – AUTOCARAVANE MOTORISÉE\*

Ghislain Plourde et Sylvie Côté présentent le dossier.

**OCTROI DE CONTRAT – AUTOCARAVANE MOTORISÉE**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat relativement à l'acquisition d'une autocaravane motorisée, pour les besoins du Service des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) fournisseur s'est procuré les documents d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** qu'un (1) fournisseur a déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec ce fournisseur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que le prix soumis a été négocié avec le seul fournisseur ayant présenté une soumission conforme, comme prévu à l'article 15 de la section IV du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation conjointe du Service des ressources humaines et du Service des ressources matérielles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de travail de transition de la Commission scolaire Marie-Victorin;

**IL EST DÉCIDÉ PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EXERÇANT LES FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

- 1° **QUE** ce contrat soit octroyé au fournisseur « Cité Caravane inc. », pour un montant de 138 900,00 \$ avant taxes, selon le prix soumis négocié inscrit au tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 février 2020 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources humaines soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire dans la mise en œuvre de la présente décision, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

La directrice générale rend et signe la décision selon ce qui précède.

5. FONCTION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES EXERCÉES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun point

Décisions de la Directrice générale  
(Comité de travail de transition) – le 01 AVRIL 2020  
Aide-mémoire [suite]

**6. FIN DE LA RÉUNION**

La réunion se termine à 15 h 25.

Me Jean-François Primeau  
Secrétaire d'assemblée  
SSGACC